



COMMUNE DE PEGAIROLLE DE BUEGES

**Nombre de membres  
en exercice:** 7

**Présents :** 6

**Votants:** 6

**Séance du 21 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Georges CAPUS, Jean-Michel SALZE, Jean LEFEVRE, Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Gaël VIALLEFONT

**Secrétaire de séance:** Mireille MILHAU

**Objet: Acquisition parcelles - 2022 023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a préempté des parcelles vendues par Madame Roubieu et ses filles au titre des Espaces Naturels Sensibles. Cet achat étant notamment motivé par le projet de créer un sentier d'interprétation des phénomènes karstiques de la Foux de la Buèges jusqu'au Coudoulières.

Aujourd'hui Madame Roubieu souhaite céder la totalité de ses terres sur la commune, et en cohérence avec la motivation de la préemption, nous avons négocié une offre portant sur ses 10 parcelles restantes, toutes situées dans le secteur des Coudoulières.

Il est proposé au Conseil de valider le projet d'acquisition des 10 parcelles supplémentaires sur la base d'un montant global de 9000 euros pour une superficie totale de 15400 m<sup>2</sup>. (moyenne de 0.58 euros/m<sup>2</sup>).  
Ce montant serait inscrit au budget 2023

**Objet: Demande de subvention FDC 2023 - Création d'un sentier d'interprétation des phénomènes karstiques de la Foux de la Buèges aux Coudoulières. - 2022 024**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a fait le récapitulatif des dossiers qui pourraient bénéficier, d'un Fond de Concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le premier étant la création d'un sentier d'interprétation des phénomènes karstiques de la Foux de la Buèges aux Coudoulières.

**Objet: Demande de subvention FDC 2023 - Réhabilitation de la porte Sud et du départ du chemin de la Clavade. - 2022 025**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a fait le récapitulatif des dossiers qui pourraient bénéficier, d'un Fond de Concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Le deuxième étant la Réhabilitation de la porte Sud et du départ du chemin de la Clavade.

**Objet: Demande de subvention FAIC 2023 - 2022 026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du soutien au développement des territoires, le Conseil Départemental intervient afin d'aider les communes dans leur investissement voirie et patrimoine, par le biais du FAIC (Hors Programme Voirie et Patrimoine).

Mr Le maire propose de demander cette aide pour les aménagements de voiries et les réhabilitations de bâtis communaux pour l'année 2023.

## **Objet: Approbation du Programme Local de l'habitat (PLH) de la CCGPSL - 2022 027**

Mr le Maire explique au conseil que la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup est compétente en matière "d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire", elle élabore, à ce titre, un Programme Local de L'Habitat (PLH).

Vu la délibération en date du 20 septembre 2022, du Conseil communautaire arrêtant le projet de PLH 2023-2029.

Considérant que la Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup doit demander aux communes membres leurs avis, dans un délais de 2 mois.

Monsieur le Maire expose les remarques au conseil municipal qu'il tient à souligner sur ce document concernant la commune de Pégairolles de Buèges.

\*Le document Diagnostic du « projet de PLH » omet de mentionner (p29) l'existence d'un logement social en PLAI sur les 6 logements communaux que compte la commune de Pégairolles (point pourtant mentionné précédemment par la commune).

\* Le document d'orientations stratégiques et d'actions n'évoque pas le sujet du conflit entre production d'énergie individuelle (ECS solaire et photovoltaïque) et préservation du caractère patrimonial du bâti ancien, notamment en « Site Patrimonial Remarquable ».

Ce document est particulièrement riche dans sa partie « Diagnostic ». Les orientations et plan d'actions concernent particulièrement les communes de taille plus importantes que Pégairolles, toutefois on relèvera que le recours au « PIG » pour la rénovation énergétique mériterait une attention particulière.

Malgré les remarques ci-dessus, il est donc demandé au Conseil Municipal de Pégairolles de Buèges de donner un avis favorable au projet de PLH arrêté par la CCGPSL.

### **Questions diverses:**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les projets en cours ou à venir.

#### **o Projets inscrits au budget 2022 :**

- **Consolidation de la portion de rempart et mur au-dessus du « terrain de boules » :** les travaux ont été réalisés
- **Pose de volets sur glissière aux portes-fenêtres de la salle des fêtes :** terminée
- **Extension du cimetière :** les travaux devraient débuter avant la fin de l'année avec aménagement du terrain d'en face pour création de places de stationnement
- **Toilettes du parking de la Foux :** les travaux préparatoires devraient débuter en fin d'année avec l'extension du cimetière
- **Aménagements du départ du chemin de la Foux au Méjanel :** pourraient débuter en fin d'année ou début 2023
- **Aménagements du départ du chemin du Village au Méjanel :** pourraient débuter en fin d'année ou début 2023
- **Réfection et aménagement de l'accotement de la Route du Méjanel dans l'entrée du hameau :** ces travaux pourraient débuter en fin d'année ou début 2023
- **Aménagement du chemin de la Fontaine entre parking cimetière et route du village :** ces travaux pourraient débuter en fin d'année ou début 2023.

**Eclairage Public et extinction nocturne :** la commande des derniers lampadaires LED a été passée auprès de la CESML. Suite au dépouillement de l'enquête menée auprès des habitants, il a été décidé de procéder par étapes. Dans un premier temps, il est prévu de baisser l'intensité à l'allumage, et de diminuer au minimum l'éclairage en cours de nuit. Ensuite, la pose d'une horloge astronomique permettra de tester l'extinction au Méjanel. Si les résultats de ce test sont perçus positivement, une autre horloge sera posée au Village.

- **Pose de garde-corps autour de la place de l'Eglise et place de la Liberté :** suite à la consultation de

l'ABF, cette pose a été reportée afin de modifier le modèle envisagé initialement. Ce projet sera réalisé en 2023.

**Information sur les logements communaux**

- o Arrêté Municipal établissant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour la commune.
- o Information sur les Gardes-champêtres intercommunaux
- o Acquisition de matériel : débroussailleuse et groupe électrogène
- o Information sur l'Espace de Vie Sociale (EVS).